



**CONFÉRENCE COMMÉMORATIVE
JOHN-TAIT SUR LE DROIT ET LES
POLITIQUES PUBLIQUES**

**LE DÉFI DES QUESTIONS
D'ÉTHIQUE AU XXI^E SIÈCLE**



**Conférence commémorative John-Tait
sur le droit et les politiques publiques**

Le défi des questions d'éthique au XXI^e siècle

donnée au

Musée des beaux-arts du Canada
Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)

le mardi 4 décembre 2001

par

la très honorable Kim Campbell

ancienne première ministre
et ministre de la Justice du Canada,
professeure invitée à la John F. Kennedy
School of Government, Université Harvard





Mary Dawson

Bonsoir mesdames et messieurs. Nous sommes enchantés d'accueillir un auditoire aussi distingué ce soir, notamment des représentants de la Cour suprême du Canada, du Sénat, de nos meilleures universités, et d'un grand nombre de ministères fédéraux.

Je salue par ailleurs nos invités qui sont venus de l'Université McGill, et je souhaite la plus chaleureuse bienvenue à Sonia Plourde, la femme de John Tait, à sa mère et à son père ainsi qu'à son frère, David. Je crois que sa sœur, Pam, est également des nôtres. Ils se sont tous aimablement joints à nous ce soir.

Je m'appelle Mary Dawson. Je suis sous-ministre déléguée au ministère de la Justice. Ce soir, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième conférence commémorative John-Tait, présentée conjointement par le ministère de la Justice et l'Université McGill, l'alma mater de M. Tait.

Ce soir, nous avons l'honneur d'accueillir la très honorable Kim Campbell à titre de conférencière invitée. Elle nous livrera ses réflexions sur les défis d'ordre éthique au XXI^e siècle. Je sais que nous avons tous hâte d'entendre son exposé.

Mais j'aimerais tout d'abord présenter M. Peter Leuprecht, doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, qui nous parlera de l'homme dont

nous honorons la mémoire ce soir, John Tait. Mesdames, messieurs, M. le doyen Leuprecht.

Musée des beaux-arts du Canada

Le 4 décembre 2001

PRINCIPAUX INTERVENANTS :

Mary Dawson, sous-ministre déléguée, ministère de la Justice du Canada
 Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice
 Peter Leuprecht, doyen, Faculté de droit, Université McGill

Conférencière :

la très honorable Kim Campbell, professeure invitée à la John F. Kennedy School of Government, Harvard





Peter Leuprecht

Distingués invités, mesdames et messieurs, je suis à la fois honoré et heureux d'être présent à cette deuxième conférence commémorative John-Tait, la première à se tenir à Ottawa, et d'y jouer un rôle.

Cette manifestation réunit deux institutions qui ont beaucoup d'importance pour moi, soit le ministère de la Justice, qui m'a en grande mesure attiré au Canada, et la Faculté de droit de l'Université McGill, qui m'y a retenu beaucoup plus longtemps que je ne l'avais prévu.

Permettez-moi d'exprimer d'emblée mes remerciements les plus vifs à toutes les personnes qui ont rendu possible la rencontre de ce soir : nos amis et collègues du ministère de la Justice et, du côté de McGill, mon cher ami et collègue, le professeur Stephen Scott.

Nous sommes réunis ici, une fois de plus, pour rendre hommage à la mémoire de John Tait. Je suis l'un des rares membres de cette assemblée à ne pas avoir eu le privilège de le connaître personnellement.

Toutefois, j'ai tellement entendu parler de lui et lu tant de choses à son sujet que j'ai comme l'impression de l'avoir connu, et je pense pouvoir

imaginer le genre de personne qu'il était et les valeurs qu'il incarnait.

John Tait était manifestement un homme doué d'une grande intelligence et d'une grande sagesse. Il avait de solides principes et était un fonctionnaire exceptionnel. Quatre mots caractérisent sa vie malheureusement trop courte : service public, valeurs et éthique. La devise de sa vie était le service du public, le service de la collectivité et le bien commun, le tout fondé sur les valeurs et l'éthique.

L'un des éléments principaux et durables du patrimoine qu'il nous a laissé est le rapport Tait sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique, intitulé fort à propos « De solides assises ».

Cela est en fait ce dont notre société a un urgent besoin. Il faut des valeurs et une éthique solide pour soutenir nos actes au service de la collectivité et du bien public.

Nous ne devons pas succomber aux slogans simplistes des personnes qui prêchent le retrait de l'État, l'État minimal, et qui méprisent l'idée du service public. Si nous ne sommes pas vigilants, l'État et le service public risquent d'être, paradoxalement, les victimes et les artisans de leur propre fin.



En ce qui concerne l'Université, elle manquerait à sa mission si elle était réduite à un simple instrument de formation professionnelle. Elle doit être, et rester, le foyer de l'éducation au sens le plus large et le plus noble du terme, un lieu où l'éthique doit occuper une place centrale.

La très honorable Kim Campbell nous entretiendra tout à l'heure des défis présentés en matière d'éthique au XXI^e siècle. John Tait avait réfléchi profondément à la question de l'éthique à la fonction publique, et il aurait certainement apprécié le fait que le thème de cette soirée est l'éthique.

À McGill, nous réfléchissons sérieusement à l'éthique dans des domaines comme la médecine, la biogénétique et l'environnement. Nous avons institué une nouvelle chaire d'éthique en communication, et le but de notre faculté de droit est d'enseigner non seulement le droit, mais aussi, et par-dessus tout, ce qui est et devrait venir avant et après, de même qu'au-dessus et au-dessous du droit et de sa pratique.

Ensemble, nous, c'est-à-dire le ministère fédéral de la Justice, que John Tait a si brillamment servi, et la Faculté de droit de l'Université McGill, dont il était diplômé, voulons honorer sa mémoire.

Je suis convaincu que la meilleure façon de faire cela, la façon que John Tait aurait souhaitée, est d'incarner et de pratiquer les valeurs et l'éthique qui ont inspiré l'œuvre de sa vie.

Malgré sa mort prématurée, John Tait peut et doit rester un guide et une source d'inspiration pour nous. Je vous remercie.



Mary Dawson

Merci, monsieur le doyen. J'aurais maintenant eu le plaisir de présenter l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada. Toutefois, M^{me} McLellan m'a demandé de vous transmettre ses excuses. Elle voulait ardemment être ici ce soir, mais des travaux urgents à la Chambre des communes l'ont empêchée de se joindre à nous. Je suis certaine que M^{me} Campbell peut comprendre cela. Je lirai maintenant l'allocution de la Ministre.

« Bonsoir mesdames et messieurs. Nous sommes tous ravis que la très honorable Kim Campbell ait accepté notre invitation à être la conférencière de ce soir.

« Il y a dans cette salle, parmi tant d'autres, des membres de la magistrature, des sénateurs, des députés, des doyens de facultés de droit, le greffier du Conseil privé, et des sous-ministres qui attendent avec impatience d'entendre M^{me} Campbell.

« Comme beaucoup d'entre vous le savent, la conférence de ce soir est la deuxième d'une série qui, nous l'espérons, deviendra une tradition durable et vénérable en hommage à la mémoire d'un grand fonctionnaire,

avocat, collègue, citoyen et ami d'un si grand nombre de personnes.

« Le regretté John C. Tait, homme d'une intelligence et d'une intégrité sans pareilles, avait suivi une carrière illustre étalée sur un quart de siècle à l'administration fédérale. De 1988 à 1995, il avait occupé le poste de sous-ministre au ministère de la Justice.

« Pendant trois de ces années, il avait servi notre distinguée conférencière invitée lorsqu'elle occupait les fonctions de ministre et procureure générale. Je suis certaine qu'elle conserve quelques souvenirs de l'époque où elle a travaillé côte à côte avec son sous-ministre à des dossiers difficiles comme le contrôle des armes à feu et l'agression sexuelle. Beaucoup d'entre vous également, j'en suis sûre, gardez de précieux souvenirs de cet homme extraordinaire.

« Ce soir, la très honorable Kim Campbell nous entretiendra d'un sujet qui intéressait grandement John Tait : l'éthique. En ce XXI^e siècle, la tâche de préserver l'éthique devient-elle plus facile ou plus difficile ? À notre époque d'information, où le public est davantage mobilisé et renseigné, constatons-nous une clarification ou un obscurcissement des limites éthiques ?



« Telles sont certaines des questions qui ont préoccupé notre éminente invitée au cours d'une carrière qui l'a menée d'un conseil scolaire à la scène politique provinciale, puis au gouvernement fédéral et finalement au cabinet du premier ministre. Dans un instant, elle nous fera part de ses réflexions sur les défis d'ordre éthique au XXI^e siècle.

« Mais je tiens auparavant à rendre hommage aux organisateurs de cette conférence, Peter Leuprecht et la Faculté de droit de l'Université McGill, qui ont collaboré avec des gens dévoués de mon ministère.

« Fait à noter, l'Université McGill est, avec celles d'Oxford et de Princeton, l'une des excellentes institutions où John Tait avait étudié. Il sied par conséquent que McGill se joigne au ministère de la Justice pour parrainer cette conférence annuelle à sa mémoire.

« En me fondant sur la conférence de l'année dernière et sur l'expérience de notre conférencière de cette année, je sais que cette soirée sera à la fois stimulante et inspirante. J'ai maintenant le grand plaisir de vous présenter l'ancienne première ministre du Canada, la très honorable Kim Campbell »



Kim Campbell

Je place toujours ma montre devant moi lorsque je prononce une allocution, puis j'oublie de la regarder, mais cela met l'auditoire plus à l'aise.

Mesdames et messieurs, c'est un grand plaisir d'être ici avec vous ce soir, surtout de rendre hommage à notre ami John Tait. Et je m'excuse si je ne parle pas français aussi fréquemment qu'avant parce que j'habite aux États-Unis, où personne ne parle français, sauf mon coiffeur à Los Angeles, qui est Montréalais.

Je parle français comme une Vancouveroise, c'est pourquoi j'aime beaucoup prendre les vols d'Air Canada, parce que ça me donne la chance d'entendre du bon français.

Comme vous pouvez le constater, mon français s'est détérioré. Je vous prie de m'excuser si je ne peux m'exprimer aussi facilement en français que je pouvais le faire lorsque j'étais ministre de la Justice.

Tout d'abord, j'aimerais saluer Sonia Plourde et la famille de John : ses parents, son frère et sa sœur. Son frère lui ressemble beaucoup et me rappelle jusqu'à quel point John était une personne attachante.

Je ne veux pas en faire un saint, donc j'ajouterai qu'en plus de son merveilleux sens de l'humour, John pouvait être drôle et caustique à l'occasion. Une fois qu'il se sentait à l'aise

avec quelqu'un, il pouvait lui faire des observations fort amusantes.

Mais John Tait était une personne foncièrement bonne et magnanime. Mes trois années de travail avec lui comptent parmi les plus heureuses de ma carrière. Pour moi, le ministère de la Justice est un paradis pour les avocats, comme je l'ai souvent dit.

Il y a presque 12 ans, par un matin neigeux de février, je me rendais à Rideau Hall dans mon manteau de duvet peu chic pour être assermentée comme ministre de la Justice et procureure générale du Canada. C'est Doug Lewis, mon prédécesseur au Ministère, qui me présenta cet homme grand et timide, John Tait, et le décrivit comme le meilleur sous-ministre du gouvernement.

C'était un geste typique de Doug, un homme obligeant et aimable : il a cru bon de me présenter mon nouveau sous-ministre sur-le-champ. Et dire que John était le meilleur sous-ministre du gouvernement n'était pas une hyperbole.

Au cours des trois années qui suivirent, notre association professionnelle a été une réussite. La seule ombre au tableau était la maladie qui a affligé John, les derniers mois de cette période, à l'automne de 1992, comme Sonia et sa famille se souviendront.

Mais, même lorsque je suis passée au ministère de la Défense nationale, en janvier 1993, je m'en remettait encore au jugement de John. Et, lorsque j'ai dû faire face à la question difficile de savoir ce que je pouvais faire face aux problèmes causés en Somalie par le meurtre du jeune Shidane Arone; lorsque je me demandais ce que je pouvais faire pour instituer une enquête tout en évitant d'empiéter sur un domaine où la Cour suprême du Canada nous avait interdit de nous engager; lorsque je cherchais un moyen d'éviter une enquête judiciaire qui empièterait sur le droit pénal, c'est à John que j'ai demandé conseil.

La dernière fois que je l'ai vu, c'était à Kingston, lorsqu'il était chargé de cours à l'Université Queen. Il m'avait invitée à adresser la parole à sa classe. J'avais eu beaucoup de plaisir à me retrouver assise à côté de lui, à raconter des histoires de guerre qui avaient semblé intéresser les étudiants. John et moi aimions beaucoup ces histoires. Nous avons participé ce soir-là à un dîner magnifique en compagnie de certains de ses étudiants qui, manifestement, l'appréciaient énormément et le considéraient comme le « joyau de la couronne » parmi tous leurs professeurs invités de cette année-là.

La dernière fois que j'ai vu beaucoup d'entre vous, c'était aux funérailles de John – un événement triste. Mais j'ai, à de nombreux égards, le sentiment de me retrouver en famille ce soir, tout comme beaucoup d'entre vous.

J'ai eu connaissance du travail accompli par John sur l'éthique à la fonction publique après ma retraite politique forcée, et après la publication du magnifique rapport Tait. John aurait été tellement touché et honoré de voir une telle série de conférences baptisée en son honneur.

Je peux certainement le voir, et je suis certaine que tous ceux d'entre vous qui l'ont connu et aimé peuvent imaginer son expression et son attitude – émue et touchée.

Mon seul regret est qu'il ne puisse être encore avec nous pour profiter de cet hommage, car je vais certainement dire ce soir certaines choses qui lui auraient peut-être fait rouler les yeux. Il faisait cela parfois : l'air de se demander ce que je mijotais...

Parfois, lorsque nous assistions ensemble à des réunions de comités du Cabinet et que j'avais des remarques que je ne pensais pas devoir faire tout haut, je passais à John une note renfermant quelque commentaire acerbe; il la lisait, faisait les gros yeux, puis la pliait et la mettait dans sa poche. Je ne sais pas ce qu'il faisait



ensuite de ces notes. Si jamais vous les trouvez, je serais disposée à payer pour les ravoir.

Ce soir, je me sens en famille, non seulement avec les gens du ministère de la Justice, mais aussi avec mon collègue, Pierre Blais, et un si grand nombre des personnes que j'ai nommées à la magistrature et qui ont l'air si heureuses.

Je tiens à dire que l'un des aspects merveilleux du poste de ministre de la Justice est que, partout où l'on va au pays, on retrouve ce lien collégial avec la communauté juridique. Le pouvoir de nomination judiciaire attire souvent les amis.

Il est formidable de revoir tant des gens avec qui j'ai eu l'occasion de travailler comme ministre de la Justice, car c'est un poste exaltant. Le ministère de la Justice est au centre du très important processus de création d'idées au gouvernement du Canada. Et je veux revenir à cela.

Mais, comme je me sens en famille, je ne vais pas vous parler de certains des grands défis d'éthique du XXI^e siècle, comme ceux de la vie privée et des mesures à prendre par rapport à l'univers cybernétique. Je veux plutôt vous entretenir de l'éthique à l'administration publique, des défis du XXI^e siècle, d'un point de vue personnel.

J'ai quitté la scène publique il y a huit ans et, pendant quatre de ces années, j'ai été fonctionnaire, car j'ai occupé le poste de consule générale du Canada à Los Angeles. Cela m'a permis de voir le gouvernement d'un tout nouveau point de vue. J'enseigne maintenant à la Kennedy School of Government, à Harvard, ce qui confirme le vieil adage selon lequel les gens qui perdent des élections se tournent vers l'enseignement.

Lorsque je suis devenue ministre de la Justice, j'ai entrepris de définir trois priorités pour mon mandat. Je me rappelle m'être réunie avec John Tait et Michael Ferrabee, qui était alors mon adjoint exécutif, un samedi matin, peu après mon assermentation, dans mon bureau de l'Édifice de la Justice. Nous essayions d'élaborer quelques thèmes à grands traits pour que les gens du Ministère sachent quelles étaient mes priorités comme ministre.

Certains d'entre vous se souviendront que ces priorités étaient la justice inclusive, la sécurité du public et l'équité dans les rapports entre les citoyens et le gouvernement. Je veux examiner les défis éthiques, le défi actuel de participer au gouvernement, de ces trois points de vue.



Premièrement, lorsque j'ai défini la justice inclusive comme l'une de mes priorités, en 1990, j'ai reconnu deux groupes nécessitant une attention particulière : les femmes et les Autochtones. Ces deux groupes estimaient que le système de justice ne les servait pas bien. Je veux insister ce soir sur les questions féminines, quoique la justice intéressant les Autochtones soit aussi très importante. Soit dit en passant, John Tait appuyait massivement cet effort, et il en était très fier.

Comme beaucoup d'entre vous se le rappellent sans doute, j'ai prononcé mon tout premier discours au Ministère à titre de ministre de la Justice à l'occasion de la Journée internationale de la femme, à peu près un mois après mon assermentation, le 23 février. J'ai alors pris la parole devant le Comité de la diversité du Ministère. Un an plus tard, nous avons tenu le tout premier Symposium national sur les femmes, le droit et l'administration de la justice. C'était une période très emballante. Cela ne représentait que le début de notre engagement à élargir la justice au profit des femmes.

Nous nous sommes débattus avec nombre de questions difficiles, comme le projet de loi sur l'avortement, dont j'avais hérité. Vous savez, lorsque j'étais allée rencontrer le Premier ministre,

il m'avait dit : « La bonne nouvelle est que vous allez être nommée ministre de la Justice et procureure générale du Canada; la mauvaise nouvelle est que le projet de loi sur l'avortement vous appartient maintenant. » Il avait été adopté en deuxième lecture.

C'était une époque emballante, au début des années 1990, et nous avons vraiment le sentiment d'être en voie d'habiliter les femmes. Et je suis très heureuse de constater que notre loi sur la protection des victimes de viol, par exemple, a résisté aux contestations devant la Cour. Lorsque nous avons institué cette mesure législative, nous avons ouvert notre processus consultatif à un degré sans précédent, et il serait dommage que ce travail minutieux soit renversé par les tribunaux.

Peu avant de quitter ma charge diplomatique à Los Angeles, en 2000, j'ai eu l'occasion d'accueillir madame la juge Louise Arbour, qui y était de passage. Elle venait tout juste de prendre ses nouvelles fonctions à la Cour suprême du Canada après son éminente carrière à titre de procureure en chef du Tribunal international des crimes de guerre, à La Haye.



Nous avons parlé de la désignation du viol systématique comme crime de guerre, qui a marqué un fait nouveau important au cours de son mandat. Elle a signalé à quel point les réformes juridiques effectuées dans le domaine de l'agression sexuelle dans notre démocratie avancée avaient été importantes pour rendre possible cette modification du droit international.

C'était la première fois que je pensais vraiment à cette relation symbiotique entre ce que les pays font dans leur propre système juridique et la façon dont cela modifie l'optique du monde par rapport à certains problèmes.

Mais la majorité des femmes du monde ont encore d'énormes problèmes à surmonter. L'un des cours que je donne à la Kennedy School, à Harvard, s'intitule « Gender and Power » [sexe et pouvoir]. Nous y examinons ce que l'on appelle les schèmes de sexe, c'est-à-dire les hypothèses non formulées que nous apportons tous à notre conception des rôles et du comportement des sexes.

À défaut de ces hypothèses, nous serions accablés quotidiennement par la prise de décisions. Nous avons tous des hypothèses qui nous aident à comprendre les choses. Lorsque nous voyons une personne, nous avons un sentiment, un cadre de référence, qui nous dit quelque chose à son sujet.

La découverte des schèmes de sexe a été une révélation pour moi. Cela m'a certainement aidée à comprendre certaines des choses que j'avais connues dans la vie publique et qui m'avaient laissée perplexe.

Les recherches révèlent ce que l'on appelle la caractérisation masculine du leadership, c'est-à-dire que les qualités considérées comme celles d'un leader sont dans une très large mesure les mêmes que les gens désignent comme les qualités de la masculinité, tandis qu'il n'y a pratiquement aucun chevauchement entre les qualités définies comme celles de la féminité, et les qualités du leadership.

Donc, les femmes apportent ce problème avec elles lorsqu'elles s'engagent dans des domaines où elles veulent être des leaders, que ce soit sur la scène politique, dans le monde des affaires ou ailleurs. On s'attend en fait à ce qu'elles ne soient pas compétentes parce qu'elles sont des femmes, ou il y a à tout le moins une tension entre leur féminité et l'attente de compétence.

Cela est intéressant parce que ces opinions, cette dissonance entre les notions de féminité et de compétence, sont communes aux hommes et aux femmes. Ce ne sont pas seulement les hommes qui considèrent les femmes comme moins compétentes, en quelque sorte.

Il existe tout un ensemble de recherches qu'on appelle le Goldberg Paradigm. Goldberg était sociologue, et il a été le premier à penser à faire des choses comme mettre un nom de femme, puis un nom d'homme, sur le même curriculum vitæ afin de déterminer comment les gens réagissaient à la personne représentée par celui-ci, lorsque le sexe était l'unique variable.

Ce genre de recherche révèle que les femmes ont dans une très large mesure les mêmes genres de schèmes de sexe que les hommes en ce qui concerne leurs attentes à l'égard des autres femmes.

Le *Wall Street Journal* a publié, en 1997, une statistique intéressante que je cite souvent, à savoir que, lorsque les orchestres symphoniques tiennent des auditions où les musiciens sont placés derrière un écran, ils engagent 35 % plus de femmes.

À mon sens, cela résume le problème, car il est évident que nous ne pouvons vivre derrière un écran. Comment comprendre ce que cet écran élimine, et comment pouvons-nous faire en sorte de juger les gens impartialement lorsque nous les voyons et que nous savons qui ils sont ? Comment résout-on ces questions ?

Je pense que c'est un défi d'éthique d'éliminer vraiment tout sexisme des opérations gouvernementales, et que l'une des façons de le faire consiste à promouvoir la sensibilisation à l'égalité des sexes partout à la fonction publique.

Le gouvernement du Canada fait en réalité bonne figure sur les questions relatives à l'égalité des sexes, certainement lorsqu'on le compare à nombre d'autres pays. Et je vois des documents qu'emploient un certain nombre de ministères – je ne sais pas jusqu'à quel point leur emploi est généralisé –, documents qui traitent de questions comme le vocabulaire inclusif et qui cherchent à éviter les problèmes qui font que l'on classe immédiatement les femmes comme des êtres différents.

Lorsque j'habitais en Californie, j'ai souvent donné des conférences à la UCLA dans le cadre d'un cours sur les médias et l'éthique professé par Tom Plate. Je disais alors aux étudiants que je ne pensais pas que le plus grand défi d'éthique consiste en quelque chose comme vérifier leurs sources. Ils savaient cela. C'est ce que l'on enseigne en première année de journalisme : vérifier ses sources, faire confirmer les documents controversés, et même savoir jusqu'à quel point s'immiscer dans la vie privée d'une personne.



Certaines personnes parlaient de cela, mais, à mon avis, le défi d'éthique le plus important pour les journalistes consistait à comprendre leurs propres schèmes, à s'instruire suffisamment sur les genres d'hypothèses qu'ils pouvaient entretenir, pas seulement au sujet des femmes, mais encore concernant divers groupes raciaux, et concernant les personnes handicapées.

En fait, dans ma classe à Harvard, il y a un certain nombre d'Afro-américains qui, en prenant connaissance de la recherche sur les schèmes de sexe, reconnaissent cette façon de penser. À mon sens, le grand défi d'éthique pour ceux qui se font les intermédiaires entre les acteurs de la scène publique et la population en général consiste à s'assurer qu'ils mettent l'accent sur la bonne chose.

Je vous donne un exemple : les femmes candidates à une charge publique. La presse insistera souvent sur la viabilité d'une femme candidate – a-t-elle assez d'argent, est-elle politiquement viable – et tendra à sous-estimer son expérience par rapport à celle de candidats masculins.

Les journalistes ont besoin de savoir qu'ils font cela. Et les gouvernants doivent comprendre ce phénomène, et ce pour diverses raisons, car le gouvernement lui-même est une structure tellement importante.

Ils doivent le comprendre afin que le gouvernement lui-même puisse vraiment refléter les gens; afin que toutes les personnes qui vont travailler dans un ministère aient réellement la chance d'avancer et de réussir grâce à leurs talents; afin que ces schèmes, qu'ils soient liés au sexe ou à d'autres caractéristiques, ne les éliminent pas.

Mais c'est également important pour être visionnaire en matière de politiques publiques. Il est extrêmement important que les dirigeants, qu'ils soient élus ou fonctionnaires, comprennent bien ces phénomènes, car ils doivent faire preuve de sagesse. Or, cela est très difficile si l'on a une perception de la réalité qui fausse la façon dont on considère tout le monde.

Lorsque j'étais ministre de la Justice, je disais que l'idée que la réalité de la vie des femmes devrait être l'un des fondements des politiques publiques n'avait rien de radical ni de subversif.

Cela s'applique également à la politique étrangère et au travail d'aide à l'étranger que nous faisons dans le monde. Le Canada est en fait assez pressé à soutenir les femmes. Mais je pense que c'est une erreur de ramener les droits des femmes à une question de relativisme culturel, comme je l'entends dire maintenant dans les discussions sur ce que les États-Unis et leurs alliés devraient faire en Afghanistan.

La communauté internationale doit défendre les femmes. Cela est un impératif à la fois pratique et moral. C'est un impératif pratique parce que toutes les recherches révèlent que l'éducation des femmes et leur habilitation politique et économique sont l'un des facteurs les plus importants pour permettre à un pays de se sortir de la pauvreté.

Lorsque nous entendons des organisations comme la Banque mondiale parler de cela, nous nous rendons compte que ce n'est même plus radical. C'est une chose absolument comprise. Donc, si nous voulons vraiment aider les pays, nous ne sommes pas simplement aimables lorsque nous disons qu'ils doivent éduquer les femmes. Cela est absolument essentiel à leur développement social et économique.

Mais cela soulève par ailleurs la question de notre éthique sur la scène internationale. Comment pouvons-nous défendre des principes dans notre propre pays si nous sommes disposés à accepter que les femmes d'un autre pays ne soient pas visées par ces règles éthiques, que cet impératif éthique ne s'applique pas à elles ?

C'est là une chose au sujet de laquelle nous devons être beaucoup plus agressifs. Et, comme je le dis, il ne s'agit pas de relativisme culturel. Les femmes

d'Afghanistan n'ont pas toujours été sérieusement opprimées. Il fut un temps où certaines d'entre elles exerçaient des professions et jouaient un rôle important dans leur société. Il importe que des pays comme le Canada, et les porte-parole du Canada et de son gouvernement, prennent fait et cause pour cela.

Mais il y a des forces qui sapent l'habilitation des femmes dans notre propre société. Il est en fait effrayant de constater jusqu'à quel point la culture populaire est imprégnée d'opinions misogynes. Ceux qui, parmi nous, n'ont pas de jeunes à la maison peuvent parfois ne pas être conscients de cela.

Dans un film sur les vidéos de musique rock intitulé *Dream Worlds 2*, Sut Jhally affirme que les images présentées sur ces vidéocassettes sont les fantasmes sexuels des hommes d'âge moyen qui les réalisent. Les femmes y sont représentées comme des corps impersonnels sexuellement voraces, et prêts.

Même les artistes féminines finissent par se prêter à cela. Lorsqu'on regarde des vidéos de Madonna pour la première fois, ils sont en fait très choquants, en un sens. D'une part, en effet, Madonna s'est affirmée comme une artiste qui peut dicter ses volontés;



d'autre part, on la voit dans certains films vidéo dans des situations de subjugation outrée qui sont vraiment caractéristiques seulement de la pornographie dure. Les artistes féminines qui n'acceptent pas cela ont beaucoup de difficulté car elles ne peuvent obtenir de financement d'entreprises pour faire des vidéos véhiculant un message plus doux.

Peut-on s'étonner, dès lors, des résultats d'un sondage effectué auprès de 3 000 étudiants de collège à qui on avait présenté la proposition suivante : une femme qui se fait violer s'attire habituellement ce fait en portant des vêtements révélateurs ou en ayant un comportement suggestif ? Soixante pour cent des hommes et 40 % des femmes se sont déclarés d'accord avec cette proposition. C'est là une statistique très choquante.

C'est pourquoi il est tellement important que les législateurs continuent de protéger les femmes contre ces idées pernicieuses. Je plaide non pas pour la censure, mais pour le maintien de l'engagement à l'égard de lois comme celle sur la protection des victimes de viol. Les gens qui font ces lois doivent reconnaître qu'ils ont un engagement éthique, un engagement moral, à représenter la réalité de la vie des femmes, par opposition à ce que pourrait être la distorsion véhiculée par la culture populaire.

Permettez-moi d'examiner maintenant la question de la sécurité publique. Depuis le 11 septembre, tout le monde se préoccupe beaucoup de cela. En 1993, lors de ma brève et heureuse carrière à titre de première ministre du Canada, j'avais créé le ministère de la Sécurité publique afin de réunir dans une même administration toutes les fonctions d'exécution de la loi du gouvernement du Canada, en particulier le ministère du Solliciteur général, les Douanes et l'Accise, et le volet application de notre législation sur l'immigration. Le volet des politiques devait rester aux Ressources humaines, car les immigrants sont une ressource humaine.

Ce qui est intéressant, c'est que cette réorientation, cette structure, fut non seulement abandonnée par le gouvernement subséquent, mais encore critiquée, et devint une cible politique. Le gouvernement a soutenu que c'était un plan terrible qui visait à faire des criminels des immigrants, ce qui n'était pas du tout le cas.

J'aimerais avancer que, si on l'avait conservé, il pourrait avoir réduit dans une large mesure les inquiétudes des Américains au sujet de la gestion de nos frontières. Les gens commentaient un peu partout, aujourd'hui, la rencontre d'hier entre le procureur général John Ashcroft des États-Unis et des fonctionnaires canadiens, et la réponse du Canada aux préoccupations des



Américains au sujet de nos frontières, soit essentiellement démilitariser nos frontières, mais aussi harmoniser nos politiques concernant la délivrance de visas et, peut-être, la détermination du statut de réfugié

À mon avis, il est très important que les politiciens admettent qu'ils ont la responsabilité éthique de ne pas faire de politique avec les questions de sécurité. Manifestement, cela est plus facile à dire qu'à faire. Si seulement un membre du gouvernement actuel avait pu soulever la question de l'éthique dans le débat au cours duquel notre gouvernement a fait de la politique avec toutes sortes de questions.

Je ne cherche pas à critiquer, mais c'est une chose à laquelle nous devons penser, car cela concerne notre sécurité économique autant que notre sécurité physique. Nous avons le plus grand intérêt à assurer la libre circulation à notre frontière. On ne peut séparer cette question de celle, plus large, de la sécurité. Cela a des conséquences.

Mais j'ajouterais que les fonctionnaires ont aussi un défi dans ce contexte. Aux États-Unis, lorsque je lis des articles au sujet de la rivalité et de la tension entre la CIA et le FBI, et du fait que ces deux organismes ont négligé de communiquer de l'information à la FAA (Federal Aviation Authority) – la CIA et le FBI connaissaient l'identité de certains des

pirates de l'air, que l'on aurait peut-être pu empêcher de monter à bord des avions si la FAA avait eu cette information –, je suis frappée par le fait que, au XXI^e siècle, les querelles de territoire sont tout simplement inacceptables.

Il ne s'agit plus d'un jeu privé que jouent les fonctionnaires pour favoriser leur carrière. Je m'attends, bien sûr, à ce que les gens se soucient de leur carrière et veuillent être promus. Mais, plus que jamais, à la fonction publique, nous devons nous rappeler qui nous servons, qui va être touché par un manque de coopération, par un défaut de communication, par un désir de retenir de l'information dans notre propre domaine afin d'accroître notre importance. On ne peut tout simplement plus faire cela.

L'obligation morale et éthique de travailler dans le meilleur intérêt des gens fait que, à mon avis, cette façon d'envisager le fonctionnement du gouvernement est complètement dépassée et inappropriée.

Lorsqu'il y a des problèmes de coopération entre certains ministères ou que le gouvernement éprouve des difficultés avec certaines personnes, des médiateurs devraient intervenir et essayer de résoudre la situation.



Les dirigeants politiques ont ici la responsabilité très importante de diriger et de donner le ton; mais ils peuvent eux aussi se rendre coupables de la même chose. Certains ministres peuvent être en concurrence avec d'autres ministres et chercher à garder des choses dans leur propre ministère.

Or, il importe plus que jamais que les gouvernements mettent l'information en commun et n'oublient pas que la sécurité de leurs populations dépend de ce genre d'attitude.

En dernier lieu, je veux examiner la question de l'équité dans les rapports entre les citoyens et le gouvernement. En 1990, j'ai défini ce principe parce que nous envisagions des modifications intéressantes du droit administratif, modifications visant à permettre aux citoyens de contester en justice les décisions des tribunaux administratifs. Nous envisagions en outre la possibilité de créer un genre d'ombudsman fédéral, et nous voulions faire la bonne chose.

Mais, ici encore, après les événements du 11 septembre, les rapports entre les citoyens et le gouvernement et l'équité de ces rapports ont pris une importance accrue. Et, contrairement au domaine de l'égalité des sexes, le Canada n'a pas ici une cote particulièrement brillante.

Prenons, par exemple, l'internement des Canadiens d'origine japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale. On reconnaît maintenant que, indépendamment des considérations de sécurité, il était tout à fait inapproprié de déposséder des gens de leurs biens légitimes, et nous devons réfléchir très sérieusement à ces questions.

Je veux évoquer un exemple à mon avis extraordinaire que les gens semblent souvent tenir pour acquis : il s'agit de la Crise d'octobre. Après le 11 septembre, j'ai participé, à la Kennedy School, à un certain nombre de tables rondes sur le leadership en période de crise. L'une des choses que j'ai dites, en me fondant sur mon expérience de Canadienne, est que l'on doit faire très attention aux conséquences de ses actes, afin d'éviter d'aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

Lorsque je considère l'histoire de la Crise d'octobre, lorsqu'on s'arrête à réfléchir à ses éléments – enlèvement et assassinat d'un ministre provincial et enlèvement d'un diplomate britannique –, je pense que l'imposition de la *Loi sur les mesures de guerre*, en 1970, a constitué l'une des plus grandes réactions excessives de la part d'un gouvernement de l'époque moderne.

Au moment où ces événements sont survenus, je vivais à Londres, où la menace de l'IRA était omniprésente. J'ai alors été frappée par le fait que la présence de soldats dans les rues de Montréal et de chars d'assaut sur la colline du Parlement semblait dénoter un problème beaucoup plus grave que les journaux ne le révélaient.

Je pense que la plupart des Canadiens présument que cette réaction reflétait quelque chose que le gouvernement savait et qu'ils ignoraient. Mais nous savons maintenant que tel n'était pas le cas.

À ce moment-là, notre premier ministre – dont, incidemment, la devise, reproduite sur son écu, était « faire contre-poids » –, ne pouvait même pas répondre poliment à un reporter de la CBC qui lui demandait s'il voyait un problème dans la présence de chars d'assaut sur la colline du Parlement. Il n'y a pas de chars d'assaut autour du Capitole, à Washington, aujourd'hui.

On voit clairement jusqu'à quel point cette réaction avait été excessive, tout comme la suspension du droit d'habeas corpus par la *Loi sur les mesures de guerre* partout au pays.

Outre qu'il s'est agi d'une réaction excessive extraordinaire, elle a eu pour effet qu'un grand nombre de personnes, dont plusieurs centaines à Montréal, ont été arrêtées. Beaucoup ne s'étaient jamais mêlées de politique,

et elles ont été détenues sans inculpation, sans avoir le droit d'être inculpées, en raison de la suspension de l'habeas corpus. Un grand nombre de ces personnes sont sorties de cette expérience radicalisées.

Mais l'imposition de la *Loi sur les mesures de guerre* a donné aux séparatistes du Québec un sujet de plainte réel qu'ils pouvaient citer et qu'ils citent encore 30 ans plus tard pour illustrer la façon dont le gouvernement fédéral considère le Québec. Jamais je ne dirais que cela ait créé la cause séparatiste en soi, mais ça a été une réaction excessive des plus graves qui, à mon avis, a eu un résultat très négatif.

Bien entendu, le gouvernement doit pouvoir protéger ses citoyens. Habituellement, nous pouvons reconnaître les sources des problèmes. Ce sont soit des pays parias (pendant la guerre froide, c'était l'Union soviétique, le bloc soviétique), soit les Hell's Angels, ou la mafia, ou quelque groupe identifiable dont, sans les aimer pour autant, nous estimons comprendre la nature et les buts.

Aujourd'hui, nous sommes perplexes. Nous sommes inquiets parce que, comme nous l'avons appris, ceux qui nous menacent ne sont plus aussi faciles à reconnaître et que nous ne pouvons pas raisonnablement comprendre leurs motivations ni leurs buts.



Mais c'est là un domaine où l'on abuse du pouvoir, même dans les démocraties très avancées. Or, il est extrêmement important, lorsqu'on envisage d'intervenir dans ces domaines, de se rappeler que les dissidents ne sont pas des terroristes.

Comment vient-on à bout de ces questions difficiles ? Cela pose un énorme défi d'éthique. Car, si nous nous rappelons la Crise d'octobre, la mise en œuvre de la *Loi sur les mesures de guerre* avait recueilli un appui populaire énorme sur le plan politique partout au Canada, sauf au Québec.

Le public n'est pas nécessairement le meilleur guide de ce qui est éthique et juste parce que, lorsque les gens ont peur, ils croiront leurs gouvernements, même si ceux-ci exagèrent la menace. Ils croiront leurs gouvernements si on leur présente seulement une gamme limitée de possibilités pour faire face à des choses qui les effraient.

À mon avis, le défi de protéger les gens et leurs droits vous appartient en grande partie, à vous qui travaillez au ministère de la Justice, à vous qui statuez sur la loi, et à ceux d'entre vous qui enseignez et étudiez le droit.

Lorsque j'étais ministre de la Justice, je disais que, à mon sens, le ministère de la Justice était l'un des plus importants centres intellectuels du gouvernement. C'était un lieu où les gens devaient avoir

des idées créatrices et réagir aux défis d'un monde en évolution.

Je suis toujours de cet avis. Je pense qu'il existe de nombreuses occasions de faire des choses qui vont à l'encontre du but recherché ou dont nous aurons honte après coup. Mais il existe aussi des occasions de faire preuve de sagesse, des occasions, comme on le dit en droit, de définir le mal que nous essayons de cerner et de résoudre, de modeler la loi avec soin, avec respect et avec force, tout en étant conscients du fait que légiférer, gouverner, ne sont pas des activités abstraites. Des êtres humains en chair et en os sont touchés par ce que nous faisons.

À mon sens, il s'agit là de l'un des plus importants principes éthiques que quiconque occupant une fonction de juge ou un poste d'autorité dans notre société doit avoir présent à l'esprit : ce n'est pas une activité abstraite. En fait, l'une de mes grandes idoles – non, le mot est trop fort –, l'un des personnages qui m'ont le plus influencée dans la vie a été le philosophe Edmund Burke, qui avait dit ceci au sujet des révolutionnaires français [traduction libre] : « Ils conçoivent les hommes comme des abstractions et, ce faisant, ils oublient qu'ils sont humains. »

C'est là, à mon sens, l'un des plus importants défis d'éthique auxquels



nous faisons face au XXI^e siècle, non seulement parce qu'il s'agit d'être justes, mais encore parce que notre crédibilité dans le monde dépend de notre fidélité à nos principes.

C'est pourquoi l'on s'en préoccupe tellement aux États-Unis, et j'ai lu le texte du débat au sujet de l'idée des tribunaux militaires. Les gens ont demandé ce qui arriverait si un Américain était capturé et qu'un autre pays veuille le soumettre à ce genre de justice. Que pensons-nous de cela ? Comment pouvons-nous accepter cela ? Et sur quoi pouvons-nous nous fonder pour contester une telle mesure, si c'est ce que nous faisons nous-mêmes ?

Il n'existe pas de réponses faciles, mais nous devons comprendre que c'est en période de crise qu'il est le plus difficile de faire des lois et d'élaborer des politiques. C'est aussi le moment de revenir à nos principes, de ne pas prêter l'oreille aux voix les plus fortes en provenance du public, et de faire ce à quoi cette soirée nous convie.

Cette soirée rend hommage à John Tait, l'une des personnes les plus imbues de principes éthiques que j'aie connues.

Cette soirée rend hommage à la justice.

Je vous remercie.



Questions et réponses

Q : Le National Post vient de publier un article sur un procès intenté par une femme membre des forces armées américaines contre le gouvernement des États-Unis. Elle est cantonnée en Arabie saoudite et, chaque fois qu'elle quitte la base, elle doit revêtir un manteau noir qui la couvre de la tête aux pieds et prendre place sur le siège arrière de la voiture.

En vous fondant sur votre expérience du gouvernement, comment suggèreriez-vous que le gouvernement des États-Unis cherche à résoudre cette question avec le gouvernement de l'Arabie saoudite ? Et, selon votre expérience de l'administration de la justice, quelle réparation pensez-vous que les tribunaux américains devraient obliger le gouvernement des États-Unis à lui donner ?

Kim Campbell

Eh bien, je ne sais pas s'ils consentiront même à entendre la cause. L'une des choses que m'a enseignées mon expérience à titre de ministre de la Justice est de ne pas anticiper les décisions des tribunaux. On s'en repent toujours.

Il s'agit là d'une question très, très difficile étant donné que les Américains sont là à la demande des Saoudiens et que ces femmes sont membres des forces armées.

Je ne suis jamais allée en Arabie saoudite. Mais je suis allée à Bahreïn, et je connais beaucoup de gens qui ont visité l'Arabie saoudite. Je sais que, mis à part ce que l'armée peut permettre à cette femme de faire et ce qui est acceptable, elle s'expose sérieusement, en fait, à être agressée si elle se promène sans se couvrir. Il me faudrait en savoir plus long sur le libellé exact de la politique.

Soyons réalistes. L'armée américaine ne peut pas nécessairement assurer la protection d'une personne qui se promène sans être couverte. Il y a des régions de l'Arabie saoudite, dans l'Est, par exemple, où elle ne devrait probablement pas se couvrir autant. Mais, si elle va à Djeddah, indépendamment de ce qu'un tribunal américain pourra décider, elle aura un problème.

Je pense que l'on devrait envisager le problème non pas nécessairement sous l'angle du sexe, mais sous celui, plus large, de la présence des militaires américains dans ce pays, parce qu'il y a beaucoup de choses que les militaires américains veulent faire et qui ne sont pas légales en Arabie saoudite.

Le sénateur Pierre De Bané

Madame Campbell, premièrement, je veux vous dire que votre conférence a été très, très stimulante, et vous en remercier. Deuxièmement, j'étais

député en 1970, et il n'y a pas de doute que, rétrospectivement, nous avons réagi de manière excessive. Sur ce point, vous avez raison.

Mais je voudrais vous ramener à cette période, et je me sens à l'aise pour le faire parce que j'étais l'un des critiques les plus bruyants lorsque j'étais simple député. Je veux simplement vous rappeler les circonstances dans lesquelles le gouvernement a réagi de manière excessive.

Le premier ministre Robert Bourassa avait déclaré à la télévision qu'il avait totalement rejeté l'ultimatum qu'il avait reçu des ravisseurs de M. James Cross, le délégué commercial britannique au Canada. Moins de 30 minutes plus tard, le ministre de l'Immigration et du Travail du Québec, Pierre Laporte, était enlevé. Le gouvernement ici a présumé qu'une réaction aussi rapide, moins de 30 minutes après le refus du premier ministre, devait être le fait d'un grand groupe organisé.

Et, comme vous vous le rappelez, un ministre de premier plan ici a même déclaré qu'il y avait 3 000 terroristes qui pouvaient faire sauter le centre-ville de Montréal. Nous savons aujourd'hui combien cela était inexact.

Mais je veux seulement que vous pensiez à la façon dont on aurait dû réagir lorsque, moins de 30 minutes après le refus du premier ministre, un autre politicien avait été enlevé. Bien

sûr, le gouvernement s'est rendu compte après coup que sa conclusion était erronée, mais il n'était pas coupé des faits qui étaient alors connus. N'oublions pas que les bombes ont commencé à exploser en 1962 et que cela a continué jusqu'en 1970.

Donc, je ne veux pas contester votre interprétation de la mesure prise, ni votre conclusion selon laquelle, rétrospectivement, nous avons réagi de manière excessive. Mais je suis intervenu parce que j'étais député à l'époque et que je connais les faits qui ont provoqué cette réaction erronée. Encore une fois merci beaucoup pour votre conférence.

Kim Campbell

Merci. Je pense toutefois que la publication des documents du Cabinet a révélé que celui-ci savait que tel n'était pas le cas, et c'est là que je veux en venir. Mais il s'agit également – et je ne suis pas ici pour comprendre après coup – de montrer que ce n'est pas seulement la question du temps, c'est aussi l'importance de faire ce qui est sage et proportionné, chose qui est très difficile. Cela peut revenir comme un boomerang et avoir un effet encore pire, et c'est pourquoi il faut peser si soigneusement ces décisions.



Pour ce qui est des politiciens, eh bien, je n'occupe plus de charge politique, quoique j'aie été récemment fonctionnaire pendant quatre ans. Mais j'ai encore les instincts de la politique. Et quiconque occupe une charge publique veut être réélu. Nous voulons tous faire ce que les électeurs souhaitent, et il est parfois très difficile d'agir à l'inverse.

Le véritable défi d'éthique consiste à comprendre que, parfois, la satisfaction à court terme de ce désir très opportun – car on ne peut rien faire pour les électeurs si l'on n'est pas élu, croyez-moi, j'en sais quelque chose – empêche souvent les gens de penser réellement aux conséquences à long terme.

C'est pourquoi notre système de gouvernement, selon lequel nous avons, par exemple, des fonctionnaires et des représentants élus et, on l'espère, un bon dialogue entre eux, et la possibilité de consulter d'autres gens bien informés, peut nous aider à éviter les réponses faciles qui mènent à des erreurs terribles.

Je pense que, compte tenu des enjeux d'aujourd'hui, nous devons comprendre que c'est vraiment une question d'éthique importante pour nous. Parfois, ce que notre instinct politique nous dicte n'est tout simplement pas la bonne chose à faire.

Q : J'ai une question au sujet de cette « hâte à agir ». Êtes-vous inquiète des droits à la vie privée ou des droits personnels que les Canadiens sont peut-être en train de perdre ?

Kim Campbell

Eh bien, il y a un grand nombre d'acteurs à l'œuvre, les tribunaux étant très, très importants parmi ceux-ci, et il se pourrait que certaines des choses que l'on projette de faire soient contestées.

Il n'était absolument pas dans mon propos de venir dénigrer ce qui se produit au Canada; j'ai plutôt cherché à souligner que c'est un contexte très difficile où légiférer.

Il est très, très difficile, lorsque les gens ont le sentiment d'une crise, de faire des choses qui respectent leurs droits. Et je pense qu'il est aussi très facile pour les gouvernements de vouloir se servir de la loi pour résoudre tous leurs problèmes.

Ici encore, nous devons faire la distinction entre les gens qui présentent des menaces réelles à l'ordre et à la sécurité publics, et ceux qui expriment simplement leur opinion. Il y a là une distinction extrêmement importante à faire, et les gouvernements veulent souvent mettre tout le monde dans le même sac.

Je crois à la justice inclusive. Mais je me refuse à classer dans le même groupe toutes les personnes qui sont agaçantes et qui expriment bruyamment leurs opinions. Il y a toutefois des gens qui présentent une menace réelle à notre société, et nos organismes d'exécution des lois ont besoin des outils voulus pour s'en occuper.

Il importe de reconnaître l'existence de ce problème. Ce que je dis, c'est qu'il n'y a pas de solutions faciles. C'est l'un des plus grands défis d'éthique présentés aux gouvernements au XXI^e siècle, je pense, parce que la nature des menaces qui nous assaillent est très différente et que nous n'avons plus le sentiment d'en connaître au moins la provenance.

S'il s'agit de la mafia, nous adopterons des lois contre le blanchiment d'argent, contre le crime organisé, contre les complots et toutes les choses du genre. Nous ne les aimons peut-être pas, et nous craignons peut-être ce qu'ils peuvent faire, mais ils représentent une entité compréhensible.

Nous nous trouvons maintenant en présence de menaces que nous ne comprenons pas et qui nous mettent mal à l'aise, et cela peut nous inciter à réagir de manière excessive. Peut-être par ailleurs ne réagissons-nous pas de manière excessive. D'où vient donc la discussion, d'où vient l'engagement à chercher à résoudre ces difficultés ?

Je vous dis une chose : si John Tait était ici aujourd'hui, il se délecterait de ce défi. Car c'est un vrai défi. Je ne suis pas ici simplement pour répondre à la question, mais pour dire que nous parlons des défis d'éthique du XXI^e siècle. Et celui-ci est l'un des plus grands, en particulier pour les personnes qui ont la responsabilité et la tâche de créer le droit pénal, qui assujettit le citoyen à tout le pouvoir de l'État.

Q : Madame Campbell, j'ai beaucoup apprécié vos remarques sur le sort des femmes en Afghanistan. Mais il y a un autre problème dans ce pays, celui des bombes à retardement, qui blessent et mutilent les gens. Ces bombes sont beaucoup plus que des armes de guerre. Aurait-on dû interdire complètement l'emploi de ces armes pour la guerre, tout comme les mines antipersonnel ?

Kim Campbell

Cela est une chose très inquiétante.

Je fais partie depuis un certain temps d'un groupe très intéressant, dont j'occupe la présidence. Il s'agit d'une organisation appelée le Council of Women World Leaders, dont les membres sont des femmes qui ont dirigé leur pays à titre de présidentes ou de premières ministres. Nous cherchons activement, à l'heure actuelle, à faire intervenir certaines de nos membres, celles que les



gens veulent employer, non pas à la table de négociations, mais pour soutenir les femmes afghanes qui participeront à ces discussions et se servir de leur prestige pour donner du poids à celles-ci.

Depuis un certain nombre d'années, j'œuvre au sein de groupes qui étaient consternés par la situation des femmes en Afghanistan lorsqu'il n'y avait vraiment pas d'espoir, pas de mécanisme de changement.

Donc, aussi mauvais que soient les bombardements en Afghanistan – et, vous savez, on y utilise même des bombes à fragmentation –, ils ont fourni la première occasion d'y effectuer des changements. Les méthodes nécessaires sont parfois difficiles à accepter.

Je ne suis pas pacifiste. J'aime la paix, mais mes deux parents étaient en uniforme pendant la Deuxième Guerre mondiale, et je suis profondément reconnaissante de ce qu'il y ait alors eu des personnes prêtes à risquer leur vie pour vaincre Hitler. Un grand nombre de gens innocents, de femmes et d'enfants innocents, sont morts.

S'il existait une façon « chirurgicale » de livrer ces batailles et de détruire ces tyrannies, je serais la première à l'appuyer. C'est inquiétant et, à mon avis, il existe une obligation éthique de chercher à concentrer la lutte contre les gens qui sont à l'origine du problème, ce que les Américains essaient de faire,

je pense, et d'éviter autant que possible ce que les militaires appellent par euphémisme les dommages subsidiaires. Mais aussi « intelligentes » que soient les armes, il n'y en a pas qui le soient à ce point.

Je dirais que, même si c'est inquiétant, c'est la première fois depuis la prise du pouvoir par les talibans que l'on a vraiment une chance de chercher à renverser cette politique très répressive à l'endroit des femmes. Je pense que les Afghans et les femmes afghanes comprennent cela.

Q : Je pense que, à mesure que notre population vieillit, nous devrions nous attaquer de façon beaucoup plus complète aux questions d'éthique, telle l'euthanasie, auxquelles nous sommes confrontés.

*Le gouvernement en fait-il assez ?
Pouvons-nous faire plus ?
Que devrions-nous faire ?*

Kim Campbell

Eh bien, je ne fais pas partie du gouvernement et je ne suis donc pas vraiment en mesure de dire si nous en faisons assez. Je ne sais pas ce qui se fait au ministère de la Justice sur cette question. Lorsque j'étais ministre, c'était certainement un sujet à l'étude.

C'est une question face à laquelle les politiciens ne sont pas à l'aise, comme



l'avortement, le contrôle des armes à feu, les droits des homosexuels, une question qui tend à diviser les caucus et à propos de laquelle les gens ont des opinions bien ancrées, de sorte que les politiciens ne sont pas très désireux de s'y attaquer.

Le vieillissement est très important, et les questions connexes, comme les maladies des personnes âgées, nous touchent tous.

Je dirais par ailleurs que la question du vieillissement comporte un aspect lié au sexe, car les femmes sont largement surreprésentées parmi les personnes âgées. Et cela se reflète dans les préoccupations au sujet de la pauvreté – le fait que tant de femmes figurent parmi les pauvres –, mais aussi dans les questions de recherche sur la santé.

Par exemple, l'un des problèmes les plus difficiles pour les gens âgés est l'incontinence, et l'immense majorité des personnes âgées qui sont incontinentes sont des femmes; cela est souvent un effet physique de la maternité. C'est une question très importante, car elle fait souvent toute la différence pour une personne entre vivre indépendamment ou non. Autrement dit, la famille est très heureuse de s'occuper de grand-mère, mais, lorsqu'elle commence à mouiller

le sofa, on l'expédie à la maison de retraite. Toutefois, nous n'avons pas vraiment assez d'installations appropriées pour faire cela.

Il arrive que nous n'analysions pas les problèmes avant d'établir les priorités. Souvent, des questions qui semblent concerner principalement les femmes ne sont pas perçues comme telles; c'est le cas, notamment, d'un grand nombre de questions relatives à l'âge.

Quant à la question du suicide assisté, il y a heureusement certains pays et certaines administrations qui font des choses dont nous pouvons peut-être tirer des enseignements. Ce n'est pas un domaine où je vois le Canada comme chef de file; nous ne sommes pas courageux d'un côté ni de l'autre à ce sujet. Mais peut-être l'expérience de certaines autres administrations aidera-t-elle à nous guider.

Je suis d'accord avec vous, c'est une question d'éthique très importante, et vous avez tout à fait raison de la souligner. Nous devons faire face, dans le proche avenir, à toutes les questions d'éthique se rapportant au vieillissement de la population.



Q : Nous aimerions tous nous retrouver en Afghanistan demain et y changer les choses. Mais nous avons vu, par exemple, qu'interdire le travail des enfants dans des usines de tapis conduisait à la famine dans certains pays. Lorsque nous envisageons le changement, comment s'y prendre pour ne pas faire plus de mal que de bien ?

Kim Campbell

C'est là, à mon avis, une question extrêmement importante qui cerne certainement, ici encore, l'un des défis d'éthique auxquels les gouvernements font face, en particulier dans leur politique étrangère et leurs programmes d'aide à l'étranger.

Lorsque vous mentionnez, par exemple, le problème des enfants qui fabriquent des tapis, il est vrai qu'un certain nombre d'entreprises se sont attaquées à la question du travail des enfants, premièrement parce que leurs clients sont beaucoup mieux informés grâce à l'Internet et beaucoup plus capables d'exercer des pressions sur elles. Ce qu'elles ont fait dans certains pays a été d'offrir une forme quelconque d'aide minimale à ces enfants, mais aussi d'assurer leur scolarisation.

Vous avez parfaitement raison : ce n'est pas nécessairement une bonne idée de retirer les enfants de la main-d'œuvre si, en fait, cela appauvrit leurs familles. Nous devons nous rappeler que, dans notre propre monde, dans le cas des gens qui ont grandi sur des fermes, par exemple, même les plus jeunes enfants faisaient des corvées, comme ramasser les œufs ou nourrir les poules.

L'idée du travail des enfants n'est pas odieuse en soi. Ce qui est odieux, c'est de priver les enfants de leur enfance, de ne pas leur permettre de s'instruire et d'avoir la chance de faire des choix quant à ce qu'ils feront dans la vie comme adultes, et de les priver de leur santé en les forçant à faire des travaux physiquement débilissants.

En fait, certaines entreprises dans le monde, Levi-Strauss par exemple, cherchent à résoudre ce problème d'une manière qui respecte le fait que ces enfants ont souvent besoin d'un gagne-pain, mais aussi besoin d'avoir une vie et certaines perspectives d'avenir.

Si nous évitons d'envisager les problèmes dans l'abstrait, si nous prenons la peine de considérer les êtres humains en chair et en os qui font partie du problème qui nous occupe et qui seront touchés par les décisions que nous prendrons, nous serons beaucoup plus susceptibles d'être sages et de trouver le



rythme de changement qui réussira. Nous serons beaucoup moins enclins à nous dérober face au problème en disant non, il est trop gros, nous ne pouvons le résoudre, et nous serons plus susceptibles de faire des choses qui pourront avoir une chance de réussir en définitive.

Vous avez posé une question à laquelle je ne suis certainement pas assez sage pour répondre, mais qui met le doigt sur un problème réellement difficile. Et, comme je le dis, il faut reconnaître l'aspect humain de ce problème.

C'est là, à mon avis, une chose que John Tait faisait toujours. Il avait un esprit extraordinaire pour les idées abstraites, mais il était très conscient de la réalité des gens et de la vie. Je pense que, si nous pouvons suivre son exemple, nos chances de prendre des décisions judicieuses seront meilleures.

Je vous remercie.



Mary Dawson / Morris Rosenberg

Mary Dawson

J'invite maintenant Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada, à remercier notre conférencière invitée.

Morris Rosenberg

Merci, Mary. Au nom de M. le doyen Leuprecht et de toutes les personnes qui se sont jointes à nous ce soir, je tiens à vous remercier vivement de votre admirable conférence. Vous avez continué la tradition, car c'est maintenant une tradition, de façon magistrale.

Cette soirée nous montre jusqu'à quel point le partenariat entre le ministère de la Justice et des institutions comme l'Université McGill est important. Nous, du Ministère, tenons à renforcer nos liens avec la communauté universitaire canadienne afin de tirer parti de la diversité d'opinions découlant d'un tel partenariat.

Ce soir, la très honorable Kim Campbell nous a parlé des défis que nous présentent actuellement les questions d'éthique. L'éthique, en particulier au XXI^e siècle, est en fait un domaine riche en défis. Il faut une personne dotée de discipline intellectuelle et qui possède une vaste expérience pour expliquer clairement et de manière convaincante la nature de ces défis et la façon dont nous pouvons les relever comme société.

À peu près toutes les personnes que vous avez entendues ce soir ont parlé de John, et je ne vais pas faire exception, car cette réunion touche à de nombreux aspects de sa vie. John Tait était diplômé de McGill, il avait été sous-ministre de la Justice du Canada, et il avait travaillé avec la très honorable Kim Campbell lorsqu'elle était ministre de la Justice. Et, lorsqu'il a quitté le Ministère, il avait rédigé son rapport qui fait autorité sur l'éthique et les valeurs à la fonction publique.

Je mentionne cela parce que tous ces faits ont convergé ce soir et rappellent réellement son souvenir. Comme l'a dit M. le doyen Leuprecht, le rapport Tait a été déterminant pour établir les valeurs et l'éthique de la fonction publique, et John y décrit la large zone grise s'étendant entre le comportement qui est interdit et le comportement honnête et éthique.

Manifestement, les décisions claires et simples sont faciles à prendre, et ce n'est pas pour cela que l'on nous paie. Le défi, pour les fonctionnaires et pour toutes les personnes qui exercent des charges publiques, se trouve dans la zone grise, et ce sont ces décisions qui apportent de l'eau au moulin et fournissent des sujets de débat intéressants.

Si l'éthique établit un code pour l'exercice du bon gouvernement, nous ne devons pas oublier qu'elle sous-tend

aussi la confiance du public dans ses institutions, lesquelles ne pourraient fonctionner en l'absence de cette confiance.

L'étude de l'éthique est loin d'être une tâche facile. Vous nous avez montré jusqu'à quel point celle-ci est complexe et dans quelle mesure elle touche aux questions les plus fondamentales de notre société, ainsi que la relation étroite entre les questions d'éthique et l'élaboration de la loi.

Vous avez choisi de présenter vos réflexions sous l'angle des priorités que vous aviez établies lorsque vous étiez ministre de la Justice, soit justice inclusive, sécurité publique et équité. Vous aviez défini ces priorités il y a plus de dix ans. Or, certains de mes collègues ont qualifié la fonction publique de gardienne permanente de problèmes permanents ou, pourrait-on dire, gardienne permanente de dilemmes éthiques permanents.

Le fait est que, même si le contenu précis des défis d'éthique de chacune de vos catégories peut avoir quelque peu changé au cours des années écoulées depuis lors, je pense qu'elles représentent bien les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés. En fait, je dirais que, après les événements du 11 septembre, elles définissent réellement, ensemble, le défi présenté aux gouvernements.

Face à l'interaction de ces trois défis éthiques et juridiques, nous devons nous assurer d'œuvrer dans un contexte intellectuellement ouvert, qui favorise et encourage l'interrogation, la critique constructive et l'apprentissage.

Comme la loi se trouve au centre des questions que vous avez soulevées, je conviens entièrement avec vous que le ministère de la Justice doit être au cœur de l'important processus de création des idées. Et je pense que le fait de travailler avec des institutions comme McGill et d'autres universités et facultés de droit du Canada, et de favoriser des initiatives comme la conférence John-Tait, constitue un volet important de ce processus.

Donc, au nom du ministère de la Justice et de l'Université McGill, ainsi que de toutes les personnes ici présentes, je vous remercie d'être venue de Boston pour nous faire part de vos réflexions, et je vous prie d'accepter ce petit gage de notre reconnaissance.

Mary Dawson

Merci, Morris. Mesdames et messieurs, cela clôt le programme de la soirée. Merci d'y avoir assisté. Nous vous invitons maintenant à vous joindre à nous pour une réception.